

POINT DE VUE



Robert Borrel
Maire
d'Annemasse

Qui sont les partenaires ? Comment se coordonnent-ils ?

Les partenaires sont très nombreux, et tous sont institutionnels. Les "maîtres d'ouvrages", pour les études pré-opérationnelles, sont les 3 communes physiquement concernées, avec une co-présidence du Comité de pilotage du maire d'Annemasse, Robert Borrel et du Conseiller d'Etat chargé de l'Aménagement du canton de Genève, Laurent Moutinot. La Communauté de Communes de l'agglomération d'Annemasse (la 2C2A), le département de Haute Savoie, la Région Rhône-Alpes, l'Etat, l'Europe, RFF et SNCF, la CDC, le canton de Genève et la Confédération participent financièrement aux études. 4 communes suisses limitrophes, le SEGH, syndicat élaborant le SCOT de la grande agglomération annemassienne et la Communauté de Communes du Genevois (voisine de la 2C2A) sont aussi partenaires, et participent au Comité de pilotage. Ce Comité se réunit 2 à 3 fois par an. Les travaux sont suivis par un "bureau technique", soutenu par des "ateliers thématiques".

Y a-t-il des obstacles majeurs à lever ? Quels sont-ils ?

Développer le ferroviaire et faire d'un quartier grevé de grands terrains SNCF un lieu d'urbanité forte procède d'une volonté continue du ou des maîtres d'ouvrage ayant compétence en urbanisme et en aménagement. Faire un "pôle d'échange multimodal" dépend des différentes autorités organisatrices de transport... L'intercommunalité, le Département, la Région, l'Etat sont tous concernés, et dans ce projet transfrontalier, il s'agit de faire correspondre des politiques de deux pays en matière de transport. C'est donc une addition de volontés, d'investissements, de financements, qui sont à mettre en oeuvre, de façon concertée : un très beau puzzle qui nécessite que chacun joue la même partie, avec les mêmes principes de développement et de qualité environnementale.

* Texte co-signé par M. Robert Borrel et Mme Marie-Thérèse de Nomazy (chef du projet).

Agglomération franco-valdo-genevoise

"L'Étoile Annemasse - Genève"

Situé au cœur de la ville d'Annemasse, le projet de l' "Étoile Annemasse-Genève" prévoit la reconversion d'une zone ferroviaire d'environ 35 hectares en un lieu d'échange multimodal, avec une gare "biface" raccordée au centre de Genève par une ligne de RER. Ce pôle d'échange s'accompagnera d'un important pôle urbain et économique développé sur 3 communes.

Ce projet fait partie des 10 projets inscrits dans la Charte de l'agglomération franco-valdo-genevoise, éditée en 1997 sous l'égide du Comité Régional Franco-Genevois. Les maîtres d'ouvrage sont la Ville d'Annemasse (au nom des 3 communes : Annemasse, Ambilly et Ville-la-Grand) et le Canton de Genève.

Un pôle attractif pour toute la région transfrontalière

Bien que situé sur le territoire français, ce projet s'appuie sur la décision des autorités suisses de relier, d'ici 2008, le centre de Genève, l'aéroport international de Cointrin et la gare d'Annemasse, par une ligne de chemin de fer transfrontalier, le CEVA (Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse).

Sur le site français, la requalification du site autour de la gare prévoit de créer un quartier "central" mixant des logements, des services tertiaires, des équipements commerciaux, culturels et publics et tous les services liés à la présence d'une gare (hôtels, restaurants, tourisme...). D'autres projets liés aux transports sont envisagés afin de faire du pôle et de la gare un centre d'échange intermodal et une plaque tournante ferroviaire entre les deux pays. Cet objectif est renforcé par la volonté des instances locales et départementales de faire d'Annemasse une gare TGV.

L'intérêt de la ville de Genève pour ce projet, lui permettant de disposer d'une "2ème gare" accessible



par le TGV et reliées entre elles en 20 minutes par le RER, est entier. Le site du pôle "Étoile Annemasse Genève" d'un potentiel de 5000 habitants et de 2000 emplois, accueillera de plus des commerces attractifs pour la clientèle suisse et le programme immobilier répond en partie à la pénurie de logements dont souffre le secteur.

La mise en oeuvre

Depuis 2000, la Mission Opérationnelle Transfrontalière, est mandatée par les deux maîtres d'ouvrage pour les aider à réaliser le projet.

Les études et démarches préalables menées depuis 2001 ont abouti à la publication fin 2003 d'une charte d'objectifs signée par les différents partenaires. Ce document marque leur volonté de passer à une phase pré-opérationnelle.

Deux ans seront nécessaires à la réalisation des études permettant d'établir un "schéma directeur", un bilan prévisionnel et de déterminer le contenu d'une première phase de réalisation. L'objectif est d'aboutir à un fonctionnement effectif d'ici 6 à 10 ans, date de la mise en service du RER. Les Ministères suisse et français des transports ont approuvé ce projet.

Pour en savoir plus : www.espaces-transfrontaliers.org (rubrique Projets)

Reconversion d'une friche sidérurgique à la frontière franco-luxembourgeoise

Esch/Belval : le point sur un projet de grande ampleur

Le Grand Duché du Luxembourg est à l'initiative d'un plan de revitalisation de friches industrielles réparties sur une dizaine de sites dans le sud du pays. L'une d'entre elles, située sur le site de "Belval-Ouest", s'étend sur un territoire transfrontalier de 120 hectares entre les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem au Luxembourg et d'Audun-le-Tiche en France.

Un schéma directeur d'aménagement, élaboré en 1999, a défini trois axes majeurs d'aménagement pour ce site. Le premier concerne la construction d'équipements culturels et tertiaires avec la réalisation d'une cité des sciences, de la recherche et de l'innovation, la réhabilitation d'éléments historiques du site (2 anciens hauts-fourneaux), la création d'un centre de la culture industrielle, etc. Sur la partie centrale du site, réservée aux activités économiques et administratives, des équipements importants comme des archives nationales, un lycée technique ou une "Pépinière d'entreprises" seront construits. Enfin un programme immobilier prévoit la création d'environ 7000 logements.

En octobre 2000, l'Etat luxembourgeois a créé une SEM, nommée "Agora", afin de développer le projet,

entré aujourd'hui dans une phase active. Les documents d'urbanisme et de planification sont en cours de finalisation et les premiers travaux de construction sont sur le point d'être entamés. Un fonds spécifique, le "Fonds Belval", a été créé par l'Etat pour réaliser les équipements publics (centre de recherche, lycée...) dont les premiers devraient voir le jour en 2015.

Ce projet luxembourgeois constitue une opportunité importante pour la région Lorraine encore très marquée par l'arrêt de l'exploitation minière et sidérurgique. Une stratégie d'attraction et d'ancrage des entreprises dans le bassin d'emploi a été développée par la région et l'Etat français. Le projet a été adopté par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 18 décembre 2003 qui définit les 50 projets prioritaires d'aménagement du gouvernement. Les deux pays ont également établi, dans une déclaration conjointe, le cadre de leur coopération quant à la réalisation pratique du projet. Un groupe de travail dédié spécifiquement aux aspects transfrontaliers a été créé.

Pour en savoir plus : www.espaces-transfrontaliers.org (rubrique Projets)



FICHE TECHNIQUE

RENDEZ-VOUS

Frontière franco-espagnole Traité de Bayonne et Consortio transfrontalier

Souhaitant faciliter l'application de la Convention-cadre européenne du 21 mai 1980 sur la coopération transfrontalière des collectivités territoriales, la France et l'Espagne ont signé en mars 1995 le Traité de Bayonne, entré en vigueur en février 1997.

Ce traité définit le cadre juridique de la coopération des collectivités territoriales françaises et espagnoles en prenant en compte les différences de structures politiques et administratives existant entre les deux États ; la commune constitue, par exemple, le seul échelon administratif commun aux deux systèmes. Le Traité couvre l'ensemble des régions françaises et des communautés autonomes

"Confluence" : le 1er magazine transfrontalier franco-belge

Destiné à renforcer le sentiment d'appartenance à la région transfrontalière, le 1er numéro de ce magazine télé de 26 minutes a été diffusé le 10 avril dernier.

Il sera diffusé un samedi par mois à 16h20 sur France 3 Lorraine et à 18h20 sur TV Lux. 6,5 millions de personnes ont accès à ce programme diffusé en Lorraine Champagne Ardenne, en Wallonie et au Luxembourg.

ZOOM SUR UN SITE



Un nouveau site présente le projet "Espacio Infoculture", un projet

franco-espagnol consacré au développement culturel transfrontalier.

www.espacioinfoculture.info

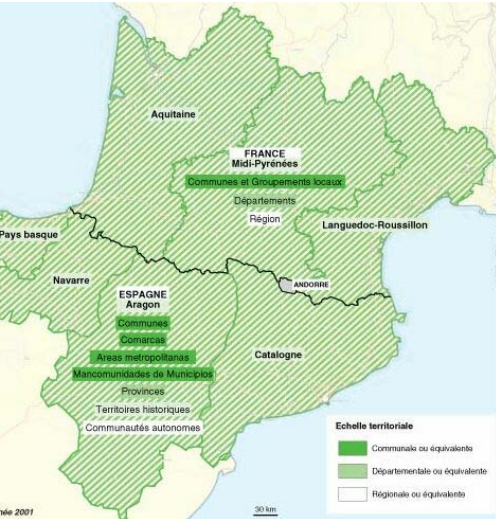
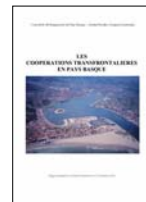
PUBLICATIONS

Les Coopérations transfrontalières en Pays basque

Ce rapport, adopté en décembre 2003 par le Conseil de développement du Pays basque, présente le cadre de la coopération transfrontalière au Pays basque nord, ses applications et spécificités, ses enjeux et conditions de réussite, etc.

En relation avec ce document : un article de Frédéric Mertens de Wilmars consacré au cas de l'Eurocité basque.

Ces 2 publications sont disponibles sur www.espaces-transfrontaliers.org (rubrique Documentation générale).



espagnoles frontalières. La Principauté d'Andorre n'a pas souhaité participer à ce traité.

Les dispositions contenues dans le Traité s'appliquent exclusivement aux coopérations menées par des collectivités territoriales et leurs groupements. L'objet de ces coopérations est défini de manière large : coordonner des décisions, créer et gérer des équipements et services publics transfrontaliers. Ces coopérations doivent être justifiées par l'existence d'un intérêt commun et être menées dans un ou plusieurs domaines de compétence communs aux collectivités françaises et espagnoles partenaires.

Pour mettre en œuvre leurs projets transfrontaliers, le traité offre aux collectivités et à leurs groupements trois possibilités : signer une convention de coopération, adhérer à une structure existante si elle correspond à l'une des formes limitativement énumérées par le traité (consorcio côté espagnol, groupement d'intérêt public (GIP) ou société d'économie mixte locale (SEML) côté français) ou créer une structure ex nihilo, selon l'un de ces trois régimes.

L'exemple du Consortio transfrontalier Bidasoa-Txingudi

La dernière solution a été retenue par les villes d'Hendaye (F), Irun et Fontarrabie (E), situées de part et d'autre de l'estuaire de la Bidasoa, dans la baie de Txindugi, pour donner un cadre juridique à la démarche de coopération qu'elles avaient engagée depuis 1990.

Elles ont créé en 1998 le Consortio transfrontalier Bidasoa-Txingudi. Ce choix a été motivé tant par le poids démographique des deux communes espagnoles (accueillant les 4/5^{ème} de la population du bassin de vie transfrontalier comptant 85 000 habitants) que par l'inadéquation de la formule du GIP ou de la SEML, telle qu'elle existait en 1998, aux missions et objectifs de la future structure.

Le Consortio transfrontalier permet aux trois communes de coopérer à parité et de manière pérenne dans le domaine touristique, culturel, social, économique et sportif. La structure permet de réunir élus, techniciens et experts autour des projets de coopération transfrontalière. Le Consortio fonctionne comme un lieu de concertation et d'impulsion des projets opérationnels. Ses actions sont diversifiées et concernent autant la production d'études, la réalisation de manifestation et de brochures communes dans les domaines précités que la mise en place de services communs.

DANS LA PRESSE, EN AVRIL...

Le Ministre Président flamand reçu par Pierre Mauroy, www.lillemetropole.fr

Le Ministre Président Bart Somers a affirmé son intention de faire participer activement son gouvernement au futur projet de district européen ...

Campagne franco-wallonne de prévention sur la réduction à la source des déchets - 'Groupe de travail et stratégie', La Voix du Nord, 10 avril

Bac pro transfrontalier : les premiers pas, DNA, 6 avril

Les régions Alsace et Bade-Wurtemberg préparent un cursus professionnel commun dans le secteur du commerce ...

Jean-Jack Queyranne : 'Il faut développer la complémentarité entre Genève et Rhône-Alpes', Le Temps, 5 avril

Le nouveau président de région en est convaincu : l'avenir de Rhône-Alpes passe par le dialogue avec les pôles économiques qui la bordent... Le thème des transports et des implications des bilatérales sont à aborder de manière prioritaire ...

Télé-médecine franco-suisse, L'Est républicain, 8 avril

Lancement d'une coopération entre hôpitaux et universitaires de Besançon et Lausanne. Sujet de diagnostic et de soins : la neurologie ...

L'Agglomération trinationale de Bâle avance dans ses études, www.carrefourlocal.org (Localtis), 22 avril

L'ATB a présenté, lors de son assemblée nationale, l'état d'avancement de ses projets urbains transfrontaliers bénéficiaires d'une enveloppe européenne Interreg de 2 millions d'euros jusqu'en 2006 ...

Pasqual Maragall et l'Eurorégion : 'Nous devons bâtir le futur', L'Indépendant, 8 avril

La future Eurorégion, le TGV, l'eau du Rhône, la ligne THT mais aussi la position du gouvernement catalan face à Madrid, Pasqual Maragall, le Président de la Généralité de Catalogne, passe en revue l'actualité ...

Déchets : un incinérateur commun pour Hendaye, Irun et Fontarrabie, La Gazette des Communes, 19 avril

La coopération transfrontalière a permis la création d'un premier équipement structurant ...

Perpignan et Lleida associées pour le "bio", Midi Libre, 23 avril

Perpignan et Lleida sont étroitement liées au projet de création d'un centre de produits agricoles biologiques s'étalant sur deux ans ...



N'hésitez pas à nous communiquer vos suggestions d'articles pour les prochaines parutions.

Contact : Domitille Ayrat - +33 (0)1-55-80-56-87 - Abonnement : newsletter@mot.asso.fr

Photos : AEBK, MOT